

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 11 février 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Madeleine PANCHETTI - Mourad KAHOUK représenté par Mireille FOURNERON - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gérard PEPE représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gérard GRAUGNARD - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jocelyn ZEITOUN représenté par Charles VIGNY.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-François DENIS - Laurence JOUANDON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Signé le 11 Février 2011  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Février 2011

**FCT 004-036/11/CC**

**■ Approbation d'une convention d'objectifs pour le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et demande de subvention**  
**DDEAIG 11/5763/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Relancé par délibération du Conseil de Communauté du 22 juin 2009, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole a choisi de faire de la question métropolitaine la clef de voûte de sa réflexion. Depuis, 51 rencontres en commissions thématiques, 7 rencontres en Bureau et 3 assemblées plénières ont été organisées.

Dans cette même optique, le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole a défini un ambitieux programme de travail 2011 articulé autour des axes suivants :

- la poursuite du dialogue avec le Conseil de Développement du Pays d'Aix et avec le Conseil de Développement du Pays d'Aubagne et de l'Etoile afin de travailler à une échelle élargie, celle du territoire "vécu" des habitants de la métropole.
- Le portage d'une réflexion en matière de développement durable et de projet de territoire (Scot, Plan Climat, ...)
- Le développement d'outils de communication visant l'appropriation citoyenne de ces sujets.

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui entend aider au renforcement de la démarche participative, soutient les Conseils de Développement et offre à leurs intercommunalités la possibilité de signer une convention d'objectifs, qui porte sur le fonctionnement et le plan d'action annuel de leur Conseil de Développement. Cette convention d'objectifs 2011 est assortie d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros.

Le Conseil de Développement de Marseille Provence Métropole ne disposant pas de la personnalité juridique, c'est la Communauté Urbaine, qui adhère pleinement aux orientations prises, qui sollicite cette subvention afin de permettre que les actions engagées par le Conseil de Développement puissent se poursuivre.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La Loi N°99-533 du 25 juin 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire portant modification de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération URB/172/CC du 28 mars 2003 relative à la mise en place du Conseil de Développement de MPM ;
- La délibération AEC 007-1398/09/CC du 22 juin 2009 relative à l'élargissement de la composition et aux nouvelles modalités de fonctionnement du Conseil de Développement ;

**Signé le 11 Février 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Février 2011**

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2011 avec le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur permettra de conforter le partage d'expériences et le dialogue sur la concertation en région et le développement local participatif ;
- Que la signature de cette convention permettra de renforcer le rôle du Conseil de Développement comme espace d'expression citoyenne ;
- Que l'attribution de la subvention de fonctionnement afférente contribuera à la mise en œuvre du programme de travail 2011 de ce Conseil de Développement.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvées la convention d'objectifs ci-annexée au titre de l'année 2011 entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté Urbaine Marseille Provence pour le Conseil de Développement et la demande de subvention y afférente.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué aux Ressources Humaines,  
Moyens Généraux, Juridique

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement de la Communauté urbaine

Bernard MOREL

Vincent COULOMB

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI